

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Samedi 21 mars 2020

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

06 47 80 82 86 - kamel.amerouche@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation – Samedi 21 mars 2020

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Préservez les services d'urgence et le centre 15

EN CAS DE SYMPTOMES
EVOCATEURS DU COVID-19,
CONTACTEZ VOTRE
MEDECIN TRAITANT,
SAUF EN CAS DE SIGNE
DE GRAVITE

DE MÊME, N'APPELEZ PAS
LE 15 POUR DES QUESTIONS
D'ORDRE GENERAL,
OU ADMINISTRATIVES,
APPELEZ LE NUMERO VERT

0 800 130 000

A 15h, Santé Publique France n'avait pas reçu tous les résultats de laboratoires. De ce fait tous les résultats biologiques ne sont pas exhaustifs.

La répartition du nombre de cas positifs et du nombre de décès par département correspond à une remontée épidémiologique sur deux jours (vendredi 20 mars et samedi 21 mars.)

1 266 (dont 13 non rattachés à un département) cas confirmés biologiquement au COVID-19 (1014 jeudi /+252 cas) et 57 décès (39 jeudi/+18).

La répartition du nombre de cas positifs et du nombre de décès par département est la suivante :

- **Ain** : 92 (+8) cas, dont 5 personnes décédées
- **Allier** : 18 (+8) cas
- **Ardèche** : 55 (+7) cas dont 2 personnes décédées
- **Cantal** : 12 (+ 2) cas,
- **Drôme** : 93 (+7) cas, dont 6 (+3) personnes décédées
- **Haute-Loire** : 11 (+ 3) cas
- **Isère** : 103 (+37) cas, dont 1 personne décédée
- **Loire** : 174 (+29) cas, dont 5 (+3) personnes décédées
- **Puy-de-Dôme** : 47 (+13) cas
- **Rhône** : 337 (+70) cas, dont 28 (+8) personnes décédées
- **Savoie** : 71 (+24) cas, dont 2 (+1) personne décédée
- **Haute-Savoie** : 240 (+41) cas, dont 8 (+1) personnes décédées
- **Non rattachés** : 13

**Le nombre de cas comptabilisés correspond aux cas confirmés par la réalisation de tests en laboratoire. Les tests de dépistage ne sont plus systématiques, mais réalisés en priorité auprès des personnes pour lesquelles la confirmation du diagnostic représente un enjeu important, notamment les personnes hospitalisées présentant des formes graves, les professionnels de santé, les premiers cas possibles en Ehpad, les femmes enceintes ou encore les donneurs d'organes.*

LES MASQUES

1.300 million masques ont été livrés ce jour aux établissements supports des groupements hospitaliers (GHT) de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Dès ce lundi, l'ARS procédera à une répartition de ces masques entre les établissements de santé et médico-sociaux de la région. Ces masques seront progressivement distribués dans le courant de la semaine.

ARRET DE TRAVAIL

Toutes les modalités d'obtention d'un arrêt de travail sont disponibles [sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

LES GESTES BARRIÈRES RESTENT LES PLUS EFFICACES

Pour limiter la circulation du virus et se protéger, les gestes barrières restent les plus efficaces :

- se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- se moucher avec un mouchoir à usage unique et le jeter ensuite dans une poubelle,
- ne pas se serrer la main ni se faire « la bise »

Mais également :

- Conserver une distance de 1,5 m avec une autre personne, en réunion et lors d'un échange.
- Rester chez soi dès l'apparition des premiers symptômes.
- Une personne est considérée guérie 48 heures après les derniers symptômes.

